

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 5 juin 2026

Date de convocation : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ROBERT, Maire.

Étaient présents : Bruno ROBERT, Thierry MUNIER, Sophie BOSSIS, Boris PALISSIER, Jean-Luc DUFLOT, Fredy GUILHERMOND, Jean-Claude GERBAUD, Stéphanie SANCHEZ, Sandrine LINLAUD, Rachel CRETON, Jennifer BRANDY.

Était absent excusé : Jean-Luc DUFLOT

A été élue secrétaire de séance : Sophie BOSSIS

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026.
- Projet photovoltaïque au lieu-dit Pas Richard : tour de table et prise de position de chacun.
- Vente de la maison au 6 rue de la Cimendière : poursuite du projet.
- Location logement 12 rue du Bourg.
- Projet d'achat maison 10 impasse du 19 mars.
- Inscription aux 14 commissions thématique de la CDCHS (en annexe) : tour de table où chacun donnera deux choix.
- Inscription à la commission territoriale du bassin de vie de Mirambeau, Saint Genis Estuaire de la Gironde (prochaine réunion le 17 juin).
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026 à l'unanimité.

OBJET : Projet photovoltaïque au lieu-dit Pas Richard : tour de table et prise de position de chacun.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pascal BONNET représentant de la société ODDO Bois & Énergies est venu lors de la réunion du 19 mai dernier présenter un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le secteur de « Pas Richard ».

Le projet présenté porterait sur une emprise clôturée d'environ 1 hectare, destiné à accueillir des tables photovoltaïques fixées sur micropieux.

Le site pourrait permettre le développement d'une installation située autour d'un 1 MWc de puissance. Monsieur BONNET a expliqué ce choix d'une puissance moindre par un développement plus rapide avec une phase d'instruction réduite car la production de ces panneaux pourrait être injectée dans le réseau sans rejoindre un poste source qui est situé bien plus loin.

Le dossier présenté précise une faible artificialisation des sols ainsi qu'une intégration paysagère étudiée.

Les ouvrages prévus seraient limités à un poste de livraison électrique

La société propose également de planter une haie paysagère afin d'améliorer l'intégration visuelle du site.

Le secteur concerné serait compatible avec le zonage « Npv » du PLU en cours d'approbation et le classement en zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

Monsieur le Maire demande de point de vue de chacun des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, (9 voix pour et 1 voix contre) :

- Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet de centrale photovoltaïque au sol sur le secteur de Pas Richard.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à collecter les renseignements nécessaires à la prise de décision concernant les transactions à intervenir.

OBJET : Vente de la maison au 6 rue de la Cimendière : poursuite du projet.
--

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la réunion du 19 mai, il a contacté Monsieur MERCIER locataire de la maison située 6 La Cimendière afin de lui proposer l'achat de cette maison au prix de 90 000 € conformément à l'estimation fournie par l'agence immobilière. Monsieur MERCIER a formulé une proposition d'achat à 85 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur Guillaume MERCIER pour l'achat de la maison au 6 La Cimendière pour un montant de 85 000 €.
- Charge le Maire de notifier cet accord et de signer tout document nécessaire à la poursuite de cette opération.

OBJET : Location logement 12 rue du Bourg.

Monsieur le Maire explique que conformément à la décision qui a été prise le 19 mai dernier, il a contacté la conciergerie CHELONNA LOC afin de signer le contrat de mise en location meublé de tourisme.

Le logement devrait être prêt pour la saison touristique début juillet.

Pour cela, il faudra faire des achats de linge de maison, d'ustensiles de cuisine et d'un nouveau réfrigérateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à faire les achats nécessaires pour la mise en location de ce logement en meublé de tourisme au 1^{er} juillet.
- De fixer un tarif minimum de 40 € net par nuitée.

OBJET : Projet d'achat maison 10 impasse du 19 mars
--

Monsieur le Maire explique que la maison située 10 impasse du 19 mars a été estimée par une agence immobilière à un prix situé entre 43 000 € et 48 000 €.

Il présente les devis de rénovation de cette maison, pour un total de 82 105 € HT (total des devis les moins disants).

Il explique que pour maintenir un équilibre financier dans cette opération (utilisation des fonds propres de la commune et recours à un emprunt bancaire sur 25 ans), il conviendrait de proposer un prix de 43 000 € aux vendeurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à proposer la somme de 43 000 € aux vendeurs et le charge de signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Inscription aux 14 commissions thématique de la CDCHS (en annexe) : tour de table où chacun donnera deux choix.

Monsieur le Maire explique que les 14 commissions thématiques proposées par la communauté de communes de la Haute Saintonge ont été créés dans le but d'intégrer tous les élus des communes qui le souhaitent dans le cadre du pacte de gouvernance auparavant, seuls les délégués titulaires pouvaient être membres.

Il rappelle les intitulés de chaque commission :

- Finances
- Économie
- Energie et transition énergétique
- Tourisme
- Économie circulaire
- Déchets
- Économie sociale et solidaire
- Programme alimentaire territorial
- Prévention des risques incendie
- Mobilité
- SCOT et urbanisme
- Habitat rénovation
- Culture et patrimoine
- GEMAPI

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux intéressés à se positionner sur un thème en précisant que cet engagement sera sur le long terme et demandera de l'assiduité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Déchets : Thierry MUNIER
 Économie sociale et solidaire : Sophie BOSSIS
 SCOT et Urbanisme : Boris PALISSIER
 Habitat rénovation : Fredy GUILHERMOND
 Tourisme : Stéphanie SANCHEZ
 Mobilité : Jennifer BRANDY

OBJET : Inscription à la commission territoriale du bassin de vie de Mirambeau, Saint Genis Estuaire de la Gironde

Monsieur le Maire indique que dans le même esprit que les commissions thématiques, les commissions territoriales ont été créées dans le but d'intégrer les membres des conseils

municipaux afin de réfléchir au développement des territoires composants la communauté.

Il informe qu'en sa qualité de vice-président responsable du territoire Mirambeau, Saint Genis et Estuaire, il animera en compagnie du Président et d'autres vice-présidents de territoire la première réunion de commission qui est organisée le 17 juin prochain à 18 heures à la salle des fêtes de Saint Fort Sur Gironde.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire.

Thierry MUNIER, Sophie BOSSIS, Boris PALISSIER, Fredy GUILHERMOND, Jean-Claude GERBAUD, Stéphanie SANCHEZ et Jennifer BRANDY seront présents.

OBJET : Compte-rendu de l'exécution des délégations.

Monsieur le Maire informe qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour la vente de la maison de Madame MONTEL au Breuil.

Questions diverses

Monsieur PALISSIER fait part de la demande de l'APIC pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.